

Direct Hopital 6 Mars 2013

Une surveillance sans Big Brother dans les Ehpad



PARIS, 6 mars (Direct Hôpital) - Une entreprise française propose d'équiper les patients les plus dépendants de micro-puces qui déclenchent une alarme en cas de fugue. Une alternative aux bracelets électroniques qui peuvent être jugés trop "voyeurs" car ces puces ne permettent pas de géolocaliser le porteur.

Une nonagénaire atteinte d'Alzheimer est morte de froid une nuit de janvier dans les jardins de l'hôpital Sainte-Périne, à Paris. Son gendre, [qui a porté plainte contre l'établissement pour manquements](#), ne comprend pas pourquoi elle ne portait pas de bracelet électronique, comme ce fut le cas lors d'un premier séjour dans les lieux.

Les bracelets électroniques sont en effet utilisés depuis quelques années dans des hôpitaux gériatriques et maisons de retraite. La Cnil, en 2010, avait d'ailleurs validé leur intérêt pour la sécurité des personnes âgées dépendantes ou désorientées, tout en soulignant dans [un rapport d'enquête](#) le risque d'une surveillance excessive des salariés (en montrant un cas de figure où des enregistrements de bracelets ont été utilisés comme éléments de preuve pour prononcer une sanction à l'égard d'un agent), le défaut d'information et le manque de sécurisation des données liés à ce dispositif.

C'est pourquoi ces bracelets sont souvent "très mal perçus" par les familles et les patients, selon Christophe Daguerre, fondateur de la société [I3S-solutions](#), qui met également en avant la perte de dignité et le risque de stigmatisation des patients porteurs de ces bracelets, très voyants.

Il a donc développé un système basé sur une autre technologie: des puces RFID (radio-identification), brodées sur les vêtements des patients. Des antennes sont installées à chaque sortie de l'établissement de soins et, en cas de détection d'une puce, une alerte est envoyée au personnel soignant, qui peut intervenir très rapidement pour rattraper le promeneur égaré.

S'il est possible de rendre ces puces nominatives, afin de savoir en temps réel qui franchit la sortie, Christophe Daguerre estime que cela n'est pas nécessaire dans la grande majorité des cas. "Seules les personnes à risque sont équipées, donc le personnel n'a pas besoin de savoir le nom de la personne qui sort: en cas d'alerte, il doit intervenir", explique-t-il. La solution peut néanmoins être couplée à une caméra, qui se déclenche en cas d'alerte.

Hors du rayon des antennes, les puces sont totalement inertes. Toute géolocalisation est donc impossible. "C'est notre différenciation par rapport aux solutions existantes : on ne piste personne et on reste dans la sécurisation non invasive", assure le fondateur de I3S. Une spécificité qui a aussi des avantages pratiques : les puces, passives, n'embarquent pas de piles et n'ont donc pas de problème d'autonomie.

Les Ehpad publics de Saint-Cannat et de Lambesc, dans les Bouches-du-Rhône, sont les premiers à avoir adopté le dispositif, en mars 2012. A Saint-Cannat, douze résidents sur 58 ont été équipés, après avis médical et accord des familles. Depuis, "des patients sont sortis et ont été rattrapés dans la minute", précise Christophe Daguerre. Un vrai soulagement pour le personnel. Avant la mise en place du dispositif, "au moins deux ou trois fois par mois, un de nos pensionnaires était retrouvé à l'extérieur, soit par des riverains, soit par la gendarmerie", précise Michel Gautier, directeur de l'établissement.

I3S espère signer d'autres contrats dans les prochains mois, dans des Ehpad, des hôpitaux gériatriques ou des hôpitaux psychiatriques. Mais si les retours sont "à 100% positifs", reste le problème du financement. Le coût du système varie de 20.000 à 25.000 euros pour l'équipement d'une centaine de résidents et la sécurisation de trois sorties.

Christophe Daguerre espère que le Comité national pour la bientraitance et les droits (CNBD) des personnes âgées et handicapées, mis en place en février par la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, Michèle Delaunay, édictera des recommandations sur cette question. Il a écrit en ce sens à la ministre. "On aimerait être au moins identifiés sur le marché français comme un porteur de solutions a priori innovantes sur cette thématique", explique-t-il.

Autre ambition du chef d'entreprise: adapter en 2014 ce dispositif aux crèches. "Les parents sont très sensibles à la sécurité mais ne veulent pas des "bracelets de prisonniers"", estime-t-il. Là encore, les puces pourraient tout simplement être intégrées aux étiquettes portant le nom des enfants. /mb